

Rapport-préavis N° 21-2023 au Conseil communal

présentant

l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la
Municipalité jusqu'au 31 décembre 2022 qui n'ont pas encore fait l'objet
d'une réponse définitive

Date proposée pour la séance de Commission :

Mardi 21 novembre 2023 à 19h00

Salle PRI-Salle_VDP-Bat_B-1er

Délégués de la Municipalité : Alain Gillièron

Prilly, le 30 octobre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Etat de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2022 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive

En application de l'article 69, alinéa 2, du Règlement du Conseil communal de Prilly, entré en vigueur au 1^{er} juillet 2015, la Municipalité présente ci-après l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2022 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive.

Postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer

« Pour une dynamisation du Centre de Prilly »

Rappel : Déposé le 29 septembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2009 à 2017. Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2021, lequel a été reporté au 31 décembre 2023 lors de la séance du 8 février 2021 par l'adoption du préavis 4-2021.

Avancement du traitement : Un concours de projets de paysage et de mobilité a été lancé en décembre 2020 par la Ville de Prilly en vue du réaménagement du centre de Prilly. Il s'est basé sur un cahier des charges alimenté par la démarche participative menée en 2018.

En juin 2021, le jury a choisi à l'unanimité le projet « Huckleberry Finn », du bureau Varia Paysage accompagnés pour la mobilité par le bureau Citec. Trois grandes unités structurent ce projet : les places urbaines au sud, le parc au nord et un espace de transition qu'on appelle « la Grève ». Elles créent des continuités par l'ambiance et par l'usage, que la route du Chasseur traverse sans rompre, offrant ainsi à Prilly un centre unifié, à la fois vert et permettant de multiples usages.

En mai 2022 la population a été consultée une deuxième fois, afin de préciser les usages du projet pour les espaces publics, la mobilité et la végétation. Un groupe de travail multigénérationnel a travaillé sur ce sujet et a permis de préciser le projet lauréat.

Après une renégociation du mandat du bureau paysagiste qui a duré quelques mois, la phase 1 du projet (Phases SIA 31 avant-projet à 33 permis de construire) a débuté été 2023. Le projet est en cours de développement au service des travaux. Une fois le coût de l'avant-projet précisé, un préavis de crédits d'études sera demandé au Conseil communal. Par la suite, la phase 2 (SIA 41 appels d'offres à 53 Mise en service) sera lancée. Si rien ne contrarie le processus et planning actuellement en cours et bien entendu l'octroi de crédits d'ouvrage, un début de travaux pourrait être envisagé en 2025-2026.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de classer ce postulat.

Postulat PO 7-2008 de M. l'ex-Conseiller S. David

« Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit »

Rappel : Déposé le 8 décembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2009 à 2020. Lors de sa séance du 24 février 2020, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2020, lequel a été reporté au 31 décembre 2021 lors de la séance du 8 février 2021 par l'adoption du préavis 4-2021.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat dans le rapport-préavis 13-2023 qui expose les mesures de lutte contre le bruit routier. Ce rapport-préavis sera soumis au Conseil communal au mois de février 2024.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de classer ce postulat.

Postulat PO 6-2010 de Mme l'ex-Conseillère J. Monney & consorts

« Pour un service de vélos en libre-service à Prilly »

Rappel : Déposé le 28 juin 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2011 à 2017. Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2021, lequel a été reporté au 31 décembre 2022 lors de la séance du 8 février 2021 par l'adoption du préavis 4-2021.

Avancement du traitement : La Municipalité a déjà exposé les mesures prises pour développer les vélos en libre-service sur le territoire grâce au partenariat avec la société PubliBike. Elle a réussi, avec l'aide de partenaires privés, à parrainer une nouvelle station Publibike à Prilly-centre depuis quelques années, permettant de créer un maillage avec les stations lausannoises et la station à la halte de Prilly-Malley. Cette dernière station est d'ailleurs déjà pérennisée dans le cadre plan de quartier Malley-gare. Publibike est le principal prestataire dans la région et ainsi un partenaire privilégié à l'échelle de l'agglomération. Elle a toutefois subi d'importants problèmes d'incivilité dégradant le service aux usagers et usagères ces 2 dernières années. Aujourd'hui, ces problèmes ne sont pas entièrement réglés mais ils sont sur la bonne voie.

La Ville a testé cet été une nouvelle station à la piscine afin de favoriser la mobilité douce pour se rendre dans ce lieu de loisirs. Elle est en attente de statistiques d'utilisation pour un éventuel nouveau déploiement l'année prochaine.

Des partenaires privés et institutionnels sont également en discussion avec PubliBike pour ouvrir des stations pour leurs employés et employées. Enfin, la question des vélos en libre-service est régulièrement abordée dans les séances du groupe décisionnel mobilité du SDOL afin d'avoir une meilleure offre possible au niveau de l'ouest lausannois.

Ainsi, aujourd'hui nous pouvons dire que la Municipalité a pris des mesures pour aller dans le sens de la postulante et propose de classer ce postulat. L'offre de vélo en libre-service se développera encore ces prochaines années en fonction de l'augmentation de la population et du développement de pôles d'attractivité au sein de la commune. Ainsi, des expériences comme celle de cet été avec la piscine pourront se renouveler avec le développement de stations à Malley mais aussi éventuellement à Corminjoz, ou dans d'autres endroits de la commune.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de classer ce postulat.

Motion M 02-2011 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer & consorts

« Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible »

Rappel : Déposée le 12 septembre 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité à la même date. Elle a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2012 à 2017. Lors de sa séance du 9 janvier 2017, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à cette motion au 30 juin 2020 puis le délai a été reporté au 31 décembre 2022 lors de la séance du 8 février 2021 par l'adoption du préavis 4-2021.

Avancement du traitement : après 3 rapports intermédiaires en 2012 et 2020, il a été présenté au Conseil communal un préavis 06-2023 « création d'une cellule de communication au sein de l'administration communale ». Après un passage en commission et débat nourri au Conseil communal, il s'avère qu'un besoin de renseignements complémentaires est apparu lors des débats. La Municipalité a décidé de retirer le dit-préavis et de le représenter vraisemblablement d'ici printemps 2024.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2024.

Postulat PO 01-2015 de Mme l'ex-Conseillère C. Lasserre-Rouiller & Consorts

« Comment allons-nous mettre en évidence Corminjoz Sud ? »

Rappel : Déposé le 02 février 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Lors de sa séance du 8 février 2021, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2022.

Avancement du traitement : Au stade de l'élaboration du plan d'affectation (PA) Corminjoz sud (parcelle communale 834), la Municipalité a lancé une démarche participative en juin 2023, afin d'associer la population à une réflexion quant aux usages, la forme du bâti et les aménagements extérieurs du site.

Pour ce faire, la démarche a pu s'appuyer sur une étude de faisabilité conduite par le bureau d'architecture Nicolas de Courten, et travailler sur 4 variantes d'implantations.

Le programme de base à intégrer dans le périmètre comprend un établissement scolaire, des locaux parascolaires et sportifs, des logements, des activités et un parc public.

Les résultats nourriront les réflexions de la Municipalité quant à la suite à donner sur cette dernière portion de territoire. Les différents éléments permettront également d'affiner le cahier des charges du (des) futur(s) concours d'architecture qui sera (seront) lancé(s) pour la phase réalisation.

Le projet de PA Corminjoz sud sera quant à lui envoyé à l'examen préliminaire cantonal cette fin d'année.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de classer ce postulat.

Postulat PO 1-2017 de la Commission des finances

« Pour des émoluments qui couvrent mieux les charges induites aux prestations »

Rappel : Déposé le 9 janvier 2017, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet de rapports intermédiaires en 2018, 2020 et 2021. Lors de sa séance du 8 février 2021, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2021.

Avancement du traitement : la Municipalité est particulièrement attentive au point soulevé par ce postulat compte tenu des difficultés à présenter des budgets positifs. Elle relève que ce postulat date de 2017 et que passablement de prestations ont été revues depuis ou sont en cours (Bâtiments, Finances, Informatique et Epuration, notamment). En effet, la nomination de nouveaux municipaux en 2021 et l'arrivée de six nouveaux Chef.fe.s de Service ont accéléré ce processus de révision. Compte tenu de l'ampleur des projets en cours (notamment : GED, audit de l'administration, implémentation de deux logiciels métier, plan financier), la Municipalité souhaite conserver cette approche sélective, mais continue, en lieu et place de la revue générale demandée par ce postulat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de classer ce postulat.

Postulat PO 1-2019 de M. l'ex-Conseiller D. Boulaz & Consorts

« Ô douce nuit : une réduction de la vitesse pour un meilleur sommeil »

Rappel : Déposé le 30 septembre 2019, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Lors de sa séance du 8 février 2021, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2022.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat dans le rapport-préavis 13-2023 qui expose les mesures de lutte contre le bruit routier. Ce rapport-préavis sera soumis au Conseil communal au mois de février 2024.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de classer ce postulat.

Postulat PO 01-2020 de M. l'ex-Conseiller I. Kurt & Consorts

« Pour une démocratie en bonne santé »

Rappel : Déposé le 22 juin 2020, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date.

Avancement du traitement : la Ville par le biais de son Service de la Jeunesse, Culture et intégration, envisage de mener des actions telles qu'inciter les jeunes, les nouveaux bourgeois, les nouveaux arrivants ainsi que les étrangers qui ont le droit de vote de s'impliquer dans une association, rejoindre un collectif de son quartier, voter, se porter candidat.e selon le choix de sa couleur politique : il existe de nombreuses manières de participer aux décisions de la société dans laquelle on vit. Les différents services de l'administration sont actifs dans ce sens et promeuvent la citoyenneté par divers événements qui devront être listés. De manière plus spécifique, la Ville de Prilly organisera :

- une soirée festive destinée aux personnes naturalisé.es, les jeunes citoyen.nes et les personnes nouvellement arrivées à Prilly. Pour la deuxième fois, les services de l'administration, ainsi que des associations locales y tiennent un stand et renseignent les personnes invitées sur leurs activités. C'est un moment convivial qui permet de présenter les services publics ;

- une rencontre pour que les habitant.es de la Ville de Prilly puisse se renseigner sur leurs droits politiques, les accompagner ainsi que les encourager à en faire usage. Ainsi en vue des prochaines élections communales, une séance d'informations sur comment utiliser le matériel de vote et comment fonctionnent les institutions locales sera organisée en janvier 2026 ;
- (...) .

Si rien ne contrarie, le processus de collaboration interservices et sur la base des bonnes pratiques à Genève et Neuchâtel, la Municipalité viendra avec une réponse détaillée dans le courant de l'année 2024.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2024.

Postulat PO 02-2020 de Mme l'ex-Conseillère M. Russbach & Consorts

« Solidarité, circuits courts et économie de proximité »

Rappel : Déposé le 29 juin 2020, ce postulat a été renvoyé à la commission à la même date puis à la Municipalité le 8 février 2021.

Avancement du traitement : la Ville de Prilly a déjà entamé certaines démarches telle que l'aide aux commerces pendant la période COVID, la création d'un Fonds aux commerces locaux en difficultés et un petit marché de produits locaux (tous les mardis) a été créé au centre-ville, en parallèle au marché du vendredi. La Municipalité va continuer d'étudier afin de trouver d'autres pistes utiles.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2025.

Postulat PO 03-2020 de M. l'ex-Conseiller R. Saugy & Consorts

« Etudier la possibilité de pérenniser la relation de Prilly avec Braduts (Roumanie) »

Rappel : Déposé le 2 novembre 2020, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date.

Avancement du traitement : L'association « Prilly-Bradut », active pendant plus de 30 ans au bénéfice des familles de ce village roumain, a été dissoute en 2023. La question d'une possibilité de pérenniser la relation de la ville de Prilly avec n'a donc plus de raison d'être.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de classer ce postulat.

Postulat PO 05-2020 de M. le Conseiller O. Amblet & Consorts

« Mesures de prévention des îlots de chaleur urbains »

Rappel : Déposé le 2 novembre 2020, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date.

Avancement du traitement : La lutte contre les îlots de chaleur fait partie intégrante des enjeux liés à l'adaptation au changement climatique identifié dans le plan climat communal. Dans ce contexte, la commune veut élaborer une stratégie d'arborisation et de lutte contre les îlots de chaleur. Toutefois, aujourd'hui en raison d'un manque de ressources, cet aspect des mesures du plan climat n'est pas encore mur. Plusieurs pistes sont envisagées et peuvent toutefois déjà être présentées ici :

- La carte du territoire présentant les écarts de températures à la moyenne permet de diagnostiquer les poches de la ville sujettes au phénomène d'îlots de chaleur. Sans surprise, l'emplacement de ces îlots est corrélé avec le niveau de couverture arborée et leur présence est plus importante au sud du territoire. Ce diagnostic permet d'ores et déjà à la Municipalité de définir sa ligne d'actions et de travailler conjointement avec les partenaires privés développant les plans d'affectation au sud de la Ville afin de garantir un aménagement végétal et arboré des espaces extérieurs prévenant ainsi le risque de développement d'îlots de chaleur.
- Un indice canopée a été calculé sur la commune et un objectif a été fixé pour 2030) d'augmenter cet indice à 20% et à 30% pour 2045. Pour cela, plusieurs pistes sont à l'étude : modification du PGA pour augmenter les plantations chez les privés ; plantations importantes sur le domaine privé communal et public ; incitation à la plantation d'arbres avec des programmes comme « Prilly plante vos arbres » qui a eu un succès important ;

- un diagnostic de biodiversité a été élaboré comme éléments de base du plan climat et des trames vertes, bleues et orange (surfaces rudérales) ont été identifiées. Dans les projets communaux désormais ces trames sont prises en comptes et nous tentons de faire au mieux pour les enrichir, comme sur le projet du BHNS avec le futur espace derrière l'arrêt de bus Prilly-Centre nord ;
- Une réflexion autour de l'arborisation des parcs prillérans et le développement de nouveaux parcs arborés est en cours afin d'assurer aux citoyens et citoyennes un espace arboré à moins de cinq minutes à pied de leur lieu d'habitation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2024.

Postulat PO 01-2021 de M. l'ex-Conseiller M. Pambianchi & Consorts

« Contre le bruit de la circulation routière »

Rappel : Déposé le 21 juin 2021, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat dans le rapport-préavis 13-2023 qui expose les mesures de lutte contre le bruit routier. Ce rapport-préavis sera soumis au Conseil communal au mois de février 2024.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de classer ce postulat.

Postulat PO 02-2022 de M. le Conseiller T. Milliez & Consorts

« Accélération du remplacement des chaudières fossiles »

Rappel : Déposé le 28 mars 2022, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date.

Avancement du traitement : La Municipalité développe deux axes principaux : l'extension du réseau CADouest qui représente souvent la meilleure solution de remplacement des chaudières à mazout ou à gaz de forte puissance (immeubles locatifs, p.ex) et la politique de subventions communales attractives pour le remplacement des agents énergétiques fossiles pour les petits propriétaires, cumulables avec les subventions cantonales.

Afin de cibler au mieux les propriétaires confrontés à la problématique du remplacement du système de chauffage, la Municipalité a contacté les propriétaires, selon les données en sa possession, disposant de chaudières ayant un délai d'assainissement afin de les aider à se tourner vers des solutions renouvelables. Dans ce cadre, 3 subventions ont été octroyées.

Une étude va également être prochainement lancée pour déterminer quel agent énergétique doit être priorisé, par parcelle.

Enfin, la Municipalité suit avec beaucoup d'attention la consultation sur la nouvelle loi cantonale sur l'énergie et va soutenir la transition des chaudières vers des solutions renouvelables.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de classer ce postulat.

Postulat PO 03-2022 de M. le Conseiller O. Amblet & Consorts

« Une idée, 2 idées, que d'idées avec la future boîte à idées de la Ville de Prilly ! »

Rappel : Déposé le 20 juin 2022, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date.

Avancement du traitement : Il sera répondu à ce postulat en intégrant cette proposition au futur préavis sur la communication communale printemps 2024.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2024.

Postulat PO 04-2022 de Mme la Conseillère G. Nosedà Guignard & Consorts

« Pour intégrer des personnes en situation de handicap au sein de notre administration communale »

Rappel : Déposé le 26 septembre 2022, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date.

Avancement du traitement : Une nécessaire réflexion est en cours sur la nécessité de prévoir de nouvelles places et lieux de travail dans bon nombre de services de l'administration communale. Un accent sera mis, tant faire ce peut sur cette intégration de personnes en handicap.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2024.

Postulat PO 05-2022 de Mme l'ex-Conseillère J. Monney & Consorts

« Une fête de la nature à Prilly »

Avancement du traitement : La Municipalité a fait le choix de répartir les ressources sur différents projets, plutôt que de les concentrer sur une fête.

Ainsi, plusieurs manifestations et animations sont prévues en 2024 afin de mettre en avant la Nature.

On peut citer le projet « 1, 2, 3, Nature » qui permet à la population de répertorier la faune et la flore de notre territoire. Des animations « nature » seront également organisées avec le programme « Sauvageons la Ville ». Un projet de projeter une toile du mois pour le climat est en cours afin de permettre à la population prillérane de découvrir des films en lien avec la nature et son rôle également indispensable en milieu urbain.

Enfin, des cours de permaculture vont être organisés et une action similaire à « Prilly plante vos arbres » (ou Prilly crée votre point d'eau ou votre zone humide) pourrait être réitérée en 2024.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de classer ce postulat.

Postulat PO 06-2022 de Mme la Conseillère E. Tortelli & Consorts

« Prilly, sans publicité commerciale »

Rappel : Déposé le 12 décembre 2022, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date.

Avancement du traitement : Il sera répondu à ce postulat vraisemblablement au printemps 2024.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2024.

Postulat PO 07-2022 de M. le Conseiller Y. Giroud & Consorts

« Robotisation de la vente et de la restauration : Taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement »

Rappel : Déposé le 12 décembre 2022, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date.

Avancement du traitement : il s'agit d'un objet très important et autant complexe au niveau de la loi fédérale, cantonale et le règlement communal. Le postulat nécessite une recherche importante au niveau juridique et économique ainsi que des exemples spécifiques existants ou pas dans d'autres cantons ou communes afin de pouvoir donner une réponse pertinente et bénéfique en faveur de la collectivité publique.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2025.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le rapport-préavis N° 21-2023,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 21-2023, du 30 octobre 2023, présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2022, et d'accorder un délai supplémentaire au 31 décembre 2024 pour répondre à :

- Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 novembre 2023.

S. Böhlen